

JOURNÉE SUISSE CONTRE LA CONTREFAÇON

TOUS
ENSEMBLE
CONTRE
LE FAUX

2013

organisée sous l'égide de

STOP PIRACY
par



Fédération de l'Industrie horlogère suisse FIH
Verband der Schweizerischen Uhrenindustrie FH
Federation of the Swiss Watch Industry FIH

HH
FONDATION
HAUTE HORLOGERIE

interpharma^{ph}

SWISSmedic



avec le soutien de



MÉDIAS SUISSES
SCHWEIZER MEDIEN | STAMPA SVIZZERA | SWISS MEDIA

PRÉSENTATION DU PROJET

**TOUS
ENSEMBLE
CONTRE
LE FAUX**

MESSAGE PRINCIPAL

La contrefaçon est un véritable fléau qui nous concerne tous et auquel nous contribuons directement en tant que consommateurs. Ne soyons donc pas complices: unissons-nous contre le faux.

« Tous ensemble contre le faux »

CONTEXTE

Reconduite chaque année, la journée suisse contre la contrefaçon est organisée sous l'égide de STOP PIRACY, la plate-forme suisse de lutte contre la contrefaçon et la piraterie. Cette journée est destinée à sensibiliser le grand public à ce fléau et permet également de remercier et encourager toutes celles et ceux qui refusent de faire le jeu des pirates et des contrefacteurs en n'achetant pas leurs produits.

Pour l'année 2013, il incombe à la Fédération de l'industrie horlogère suisse (FH) d'organiser une telle journée et ce, avec l'aide de la Fondation de la Haute Horlogerie (FHH). La FH souhaite par ailleurs associer à cet événement deux autres secteurs helvétiques également concernés au premier chef: la pharma et l'audiovisuel, représentés par leurs associations de défense d'intérêt Interpharma/Swiss-medice et SAFE.

OBJECTIFS DU PROJET

Informers le grand public qui ignore trop souvent toutes les implications et les conséquences des activités illicites liées à la contrefaçon.

Eduquer le consommateur, cible privilégiée car crédule des contrefacteurs. Son comportement est en effet à l'origine d'un phénomène aujourd'hui à caractère universel: sans demande, pas d'offre de contrefaçons.

PUBLIC CIBLE

Le grand public, avec un accent particulier sur les jeunes qui constituent une clientèle importante pour les produits contrefaits ou piratés. A cette fin, la créativité de jeunes étudiants d'écoles d'art et de design en Suisse romande a été sollicitée pour la réalisation d'affiches et spots publicitaires.

**TOUS ENSEMBLE
CONTRE LE FAUX**

**GEMEINSAM
GEGEN FÄLSCHUNG**

**INSIEME
CONTRO I FALSI**

**ALL TOGETHER
AGAINST FAKES**

LA CONTREFAÇON: UN FLÉAU MONDIAL

DÉFINITION DE LA CONTREFAÇON

Utilisation et/ou imitation totale ou partielle d'une œuvre littéraire, artistique ou industrielle, sans l'autorisation du titulaire des droits. Au sens de la loi, il s'agit d'une violation d'un droit de propriété intellectuelle.

La contrefaçon est à la fois l'action de reproduire une œuvre et le résultat de cette reproduction.

La contrefaçon peut concerner les droits suivants:

- ▶ **Un brevet:** si l'innovation est protégée dans le pays
- ▶ **Une marque:** signe distinctif qui, apposé sur un produit ou accompagnant un service, permet de l'identifier ou de le distinguer
- ▶ **Un dessin ou un modèle:** reprise des caractéristiques d'apparence extérieure
- ▶ **Un droit d'auteur ou droit voisin**
- ▶ **Les appellations d'origine ou indications géographiques:** identification du lieu de provenance du produit qui constitue de ce fait une garantie pour le consommateur

LES CRIMES DE LA CONTREFAÇON

- ▶ **La contrefaçon, un vol:** le contrefacteur usurpe des droits de propriété intellectuelle qui ne lui appartiennent pas.
- ▶ **La contrefaçon, un pillage:** la contrefaçon vide les marques de leur substance.
- ▶ **La contrefaçon, une affaire d'escrocs:** le consommateur qui achète sciemment une contrefaçon est lui-même un escroc.
- ▶ **La contrefaçon, un fléau mondial:** les réseaux de la contrefaçon couvrent aujourd'hui les cinq continents tant au niveau de distribution que de la production.
- ▶ **La contrefaçon, un danger:** les

réseaux de la contrefaçon financent les organisations criminelles liées au trafic de drogues, au jeu et à la prostitution, à l'extorsion de fonds, au blanchiment d'argent et au trafic d'êtres humains.

LES DANGERS DE LA CONTREFAÇON

- ▶ **Santé et sécurité publiques.** Les contrefacteurs mettent en péril la santé et la sécurité des personnes exploitées dans les ateliers clandestins et celle des consommateurs en raison du danger potentiel de leurs produits défectueux.
- ▶ **Danger mortel.** Les consommateurs qui utilisent des produits pharmaceutiques contrefaits mettent leur vie en danger.
- ▶ **Chômage.** Les réseaux de contrefaçons portent atteinte au marché du travail, synonyme de pertes d'emplois.
- ▶ **Esclavagisme.** L'industrie du faux opère dans l'ombre: contrebande, sociétés écran, ateliers illégaux, vendeurs à la sauvette. Cette clandestinité favorise l'exploitation des mineurs et des personnes démunies.
- ▶ **Pertes financières.** Les contrefacteurs ne paient aucunes taxes de douane ou de consommation, ne supportent aucunes charges fiscales liées à la production industrielle et contournent les cotisations sociales.
- ▶ **Investissements étrangers.** La protection des droits de propriété intellectuelle est une condition essentielle aux investissements étrangers. Les pays qui ne les respectent pas détournent les investisseurs.

LA RÉPRESSION DE LA CONTREFAÇON

- ▶ Lorsqu'une atteinte aux droits de propriété intellectuelle a été constatée suite à une investigation, une enquête policière ou une saisie à la douane, le titulaire de droit dispose de moyens d'action **civils et pénaux**.
- ▶ La protection des droits civils comprend la défense contre toute violation et la **réparation d'actes illicites**.
- ▶ Les Etats membres de l'OMC doivent faire en sorte que des procédures pénales soient applicables aux actes délibérés de contrefaçon commis à une échelle commerciale qui portent atteinte à un droit d'auteur. Les sanctions incluent **l'emprisonnement** et/ou des **amendes dissuasives**. Les sanctions pénales incluent également la saisie, la confiscation et la destruction des marchandises et du matériel ayant servi à leur fabrication.

LES CHIFFRES DE LA CONTREFAÇON

- ▶ L'OCDE a tenté de chiffrer la valeur de trafic mondial de contrefaçons. Les chiffres sont alarmants: on parle de plus de 200 milliard de dollars pour l'année 2005, sans compter les produits numériques distribués par le biais d'Internet ni les produits fabriqués et vendus dans un même pays. Avec ces ajouts, le chiffre exploserait littéralement pour atteindre, selon certains, plus de 600 milliards de dollars.
- ▶ En 2006, un sondage de l'INPI (Institut national de la propriété intellectuelle français) a révélé que 38% des personnes interrogées avaient déjà acheté un produit contrefait et que 23% des personnes qui n'en avait pas acheté seraient prêtes à le faire si l'occasion se présentait.

L'HORLOGERIE ET LA CONTREFAÇON

TOUS
ENSEMBLE
CONTRE
LE FAUX

- 01. INTRODUCTION
- 02. LES CHIFFRES
- 03. LES ASPECTS LÉGAUX
- 04. LES CIRCUITS
DE DISTRIBUTION
- 05. LES DANGERS
- 06. COMMENT DISTINGUER
LE VRAI DU FAUX
- 07. LES CONSOMMATEURS
- 08. LA LUTTE

01. INTRODUCTION

La qualité et le volume des contrefaçons horlogères présentes sur les marchés attestent que ces pièces sont fabriquées de manière industrielle; les contrefacteurs sont donc des professionnels qui ne recherchent que le gain tout en limitant les risques. La contrefaçon horlogère s'est révélée être un moyen efficace de blanchir de l'argent provenant d'autres activités illicites.

02. LES CHIFFRES

Des dizaines de millions de fausses montres suisses sont produites chaque année pour un bénéfice de 1 milliard de dollars. En comparaison, l'industrie horlogère suisse a produit 30 millions de montres originales en 2011.

Au niveau mondial, les contrefaçons de montres et de bijoux représentent 9% des cas de saisies, ce qui en fait les deuxièmes produits les plus contrefaits derrière les textiles.

03. LES ASPECTS LÉGAUX

En Suisse, la personne qui vend sciemment des contrefaçons horlogères encourt le risque de se voir infliger une peine pouvant aller jusqu'à un an d'emprisonnement accompagné d'une amende. Si l'auteur agit par métier, l'emprisonnement peut aller jusqu'à cinq ans et l'amende s'élever jusqu'à CHF 1'000'000.

L'importation d'une montre contrefaite en Suisse est interdite, même à des fins privées.

Le vendeur d'une montre contrefaite n'offre aucune garantie quant au produit. Si une garantie est offerte, elle est évidemment falsifiée.

04. LES CIRCUITS DE DISTRIBUTION

Internet est devenu un des principaux canaux de distribution de marchandises contrefaites. Par ce biais, la contrefaçon horlogère est à disposition du consommateur sans intermédiaire physique. C'est la montre qui voyage, pas le consommateur.

En 2011, la Cellule Internet de la FH a retiré plus de 260'000 enchères basées sur de fausses montres, enchères hébergées sur diverses plateformes de vente en ligne. Elle a également fermé plus de 500 sites de contrefaçons.

05. LES DANGERS

Les matériaux utilisés par les contrefacteurs pour fabriquer leurs montres ne respectent à priori pas les législations suisses et européennes en matière de sécurité et santé. Des analyses ont révélé des substances allergènes. Certaines montres examinées contenaient même des matériaux radioactifs.

06. COMMENT DISTINGUER LE VRAI DU FAUX

Les indices permettant de distinguer une fausse montre d'un produit authentique vont du lieu de vente (vendeurs de rue, bijouteries douteuses...) au prix proposé, en passant par le conditionnement du produit, souvent d'une qualité douteuse, et l'aspect général de la montre, notamment au niveau des finitions.

07. LES CONSOMMATEURS

Une enquête du «Anti-Counterfeiting Group» anglais a révélé que 25% des personnes interrogées avaient déjà acheté une montre contrefaite et que 25% des sondés pensaient effectuer un tel achat dans le futur.

La majeure partie des consommateurs achètent sciemment une montre contrefaite. Fait nouveau toutefois : de plus en plus de clients pensant acheter une montre authentique sont en fait induits en erreur par des produits si proches de l'original que le prix proposé pour les acquérir, lui aussi en rapport avec la valeur du modèle d'origine, les conforte dans l'idée qu'ils font une « bonne affaire ».

08. LA LUTTE

La lutte anti-contrefaçon dans l'horlogerie prend plusieurs formes. D'une part, la Fédération de l'industrie horlogère suisse (FH) ainsi que les membres de son Groupement anticontrefaçon sont actifs sur les marchés virtuels et réels, organisant des actions de saisie sur le terrain et des fermetures de sites Internet vendant de fausses montres suisses. D'autre part, la FH collabore de manière intense avec les autorités douanières et policières à l'échelle internationale en leur mettant à disposition ses services techniques et d'assistance. La FH et la Fondation de la Haute Horlogerie opèrent également au niveau de la sensibilisation. Elles participent ainsi régulièrement à des séminaires de formation destinés aux autorités concernées et organisent des campagnes pour mettre les consommateurs en garde contre les dangers et les méfaits de la contrefaçon. Au final, la FH et ses partenaires privés et publics peuvent ainsi saisir des centaines de milliers de fausses montres suisses par année.

LES MÉDICAMENTS ET LA CONTREFAÇON

TOUS
ENSEMBLE
CONTRE
LE FAUX

- 01. INTRODUCTION
- 02. LES CHIFFRES
- 03. LES ASPECTS LÉGAUX
- 04. LES CIRCUITS
DE DISTRIBUTION
- 05. LES DANGERS
- 06. COMMENT DISTINGUER
LE VRAI DU FAUX
- 07. LES CONSOMMATEURS
- 08. LA LUTTE

01. INTRODUCTION

La criminalité liée aux produits thérapeutiques est aujourd'hui l'un des secteurs d'activité phares des organisations internationales de malfaiteurs. Les méthodes employées sont en outre toujours plus sophistiquées. Le phénomène se concentre essentiellement dans les pays émergents et inclut des médicaments essentiels tels que les antibiotiques et les antipaludéens. Selon les dernières estimations de l'OMS, plus de 10% des médicaments seraient des contrefaçons dans les pays émergents. Les ventes sur Internet sont en plein essor : selon diverses sources, la proportion de médicaments contrefaits vendus par ce biais serait d'environ 50%.

02. LES CHIFFRES

Le chiffre d'affaires annuel découlant des médicaments illégaux est estimé à plusieurs milliards de francs. Les actions menées par Swissmedic, l'autorité suisse de contrôle des produits thérapeutiques, montrent qu'au moins 50'000 envois illégaux ont lieu en Suisse chaque année.

03. LES ASPECTS LÉGAUX

La production et la distribution de médicaments illégaux sont poursuivies juridiquement. Il en va de même pour toute importation de médicaments à usage personnel dépassant un mois de traitement. Ces importations sont interdites et saisies par le personnel des douanes. Une fois la marchandise bloquée à la frontière, Swissmedic ouvre une procédure administrative entraînant la destruction des médicaments saisis assortie d'une amende. Les coûts inhérents à une telle procédure s'élèvent au minimum à 300 francs et doivent être supportés par le contrevenant.

04. LES CIRCUITS DE DISTRIBUTION

Jusqu'à présent, on n'a recensé aucun cas de contrefaçons distribuées en Suisse par les canaux légaux: pharmacies, drogueries, hôpitaux et cabinets médicaux dans certains cantons. Les patients profitent de circuits fiables et accessibles, tout en bénéficiant des conseils médicaux prodigués par des professionnels de la santé.

05. *LES DANGERS*

Les contrefaçons de médicaments représentent un sérieux danger pour la santé. Toute personne qui achète des médicaments de provenance douteuse, notamment sur Internet, met en effet sa santé en danger.

06. *COMMENT DISTINGUER LE VRAI DU FAUX*

Il est souvent difficile pour un profane de reconnaître une contrefaçon. Seule une analyse effectuée en laboratoire permet d'établir un tel constat. Les contrefaçons ne concernent plus seulement les produits de confort comme les médicaments contre l'impuissance sexuelle ou les produits amaigrissants, mais aussi des médicaments anticancéreux, contre les maladies cardiovasculaires, des antibiotiques, des analgésiques, des contraceptifs, soit des produits livrés sur ordonnance. Certes, les contrefaçons peuvent parfois contenir le bon principe actif mais en quantité trop élevée ou insuffisante, ou alors sous une forme contenant des impuretés. Elles peuvent même être dangereuses si elles ne contiennent aucune trace du principe actif attendu. Bien souvent, les prétendus médicaments recèlent des substances comme de la poudre de brique ou du sucre, plus rarement des poisons tels qu'insecticides ou mort-aux-rats.

07. *LES CONSOMMATEURS*

Le groupe cible comprend les patients et les consommateurs qui préfèrent acheter leurs médicaments sur Internet pour des raisons de prix, de commodité, de discrétion ou pour éviter de fournir des explications médicales.

08. *LA LUTTE*

La sécurité et la santé des consommateurs figurent au cœur de la démarche dans la mesure où les contrefaçons de médicaments représentent un danger à prendre au sérieux. L'achat de médicaments de provenance douteuse, notamment à l'étranger ou par Internet, doit être évité. Il faut également profiler les pharmacies comme sources légales d'achats de médicaments sûrs et de qualité.

LE SECTEUR AUDIOVISUEL ET LE PIRATAGE DES OEUVRES ARTISTIQUES

TOUS
ENSEMBLE
CONTRE
LE FAUX

- 01. INTRODUCTION
- 02. LES CHIFFRES
- 03. LES ASPECTS LÉGAUX
- 04. LES CIRCUITS
DE DISTRIBUTION
- 05. LES DANGERS
- 06. COMMENT DISTINGUER
LE VRAI DU FAUX
- 07. LES CONSOMMATEURS
- 08. LA LUTTE

01. INTRODUCTION

Le droit d'auteur protège les œuvres du domaine artistique ayant un caractère individuel. Parmi celles-ci figurent les œuvres littéraires et musicales, les articles journalistiques, les peintures et les sculptures, les œuvres cinématographiques, les opéras, les ballets et les pantomimes. Le droit d'auteur protège également les programmes informatiques et les jeux-vidéo.

02. LES CHIFFRES

La diffusion d'œuvres à support numérique augmente fortement dans le monde, tout comme en Suisse. A l'inverse, les recettes associées baissent fortement depuis 2001. Ainsi, le chiffre d'affaire réalisé à partir d'œuvres musicales (physiques et numériques) en Suisse a par exemple baissé de plus de 60% entre 2001 et 2011!

Le piratage sur Internet est, dû à l'accès haut débit largement répandu en Suisse. Des chiffres actuelles par rapport à l'utilisation d'offres illégales ne sont pas disponibles./

03. LES ASPECTS LÉGAUX

Le droit d'auteur accorde à son titulaire le droit exclusif de décider si son œuvre peut être utilisée, à quel moment et de quelle manière. Ce droit s'étend notamment à la reproduction, à la traduction, à l'adaptation, la mise en circulation, la vente, l'exécution, la diffusion et la retransmission de l'œuvre.

Le droit d'auteur prend effet automatiquement dès la création de l'œuvre, sans qu'il soit pour autant nécessaire de l'enregistrer d'une quelconque manière. En Suisse, le droit d'auteur expire 70 ans après le décès de l'intéressé, ou 50 ans en ce qui concerne les programmes informatiques.

04. LES CIRCUITS DE DISTRIBUTION

Les pirates se servent d'Internet pour faire des copies numériques illégales de films, musique et logiciels qu'ils stockent sur un disque dur ou des serveurs externes. A partir de ces supports, elles deviennent disponibles au grand public via des sites d'échange de données.

05. *LES DANGERS*

Les offres gratuites à caractère illégal utilisent des œuvres d'auteurs pour générer de l'argent grâce aux frais d'abonnements de type «accès premium», grâce également à la publicité, en particulier pour ce qui est de l'industrie pornographique, ou encore grâce à la collecte de données à partir des ordinateurs des consommateurs privés. Ces offres gratuites illégales ruinent la culture.

06. *COMMENT DISTINGUER LE VRAI DU FAUX*

Les offres légales sont reconnaissables par le fait que le fournisseur met à disposition sur Internet son adresse complète, et non simplement un email, accompagnée d'autres indications commerciales comme son numéro de TVA ou un accès direct à la section du site dédiée aux questions, suggestions et réclamations des consommateurs.

07. *LES CONSOMMATEURS*

Les consommateurs d'œuvres et/ou de données piratées sont majoritairement des jeunes (14-30 ans) de sexe masculin. Ils ont souvent investi beaucoup d'argent dans leur matériel informatique et souhaitent en récolter les fruits, sans se soucier du préjudice porté aux artistes.

08. *LA LUTTE*

En Suisse, la répression est le seul moyen existant actuellement pour lutter contre le piratage sur Internet. Les infractions aux droits d'auteur sont punies de peines de prison allant jusqu'à un an, voire cinq ans s'il s'agit d'une activité lucrative, ou par une amende.